



**PAR COURRIEL**

[REDACTED]

Montréal, le 4 mai 2017

**Martine Comtois**  
Secrétaire générale

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2017-062D**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 11 avril dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

*« Depuis quand les épiceries sont autorisées à vendre du vin? Quelle est le pourcentage ou le montant des ventes de l'importation privée par rapport au montant et au volume globale de la SAQ? ».*

En réponse au premier volet de votre demande, nous souhaitons vous informer que le vin a fait son entrée en épicerie en 1978. Cette information est disponible sur notre site internet sur notre site internet [www.saq.com](http://www.saq.com) sous l'onglet : À propos – Historique.

En ce qui concerne le deuxième volet de votre demande, veuillez noter que les ventes réalisées en commandes privées ont représenté, pour l'exercice financier 2015-2016, 3,3% des ventes totales de la SAQ.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]

Martine Comtois

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC